



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfiip-sd.fr/075/>
✉: fo.drfiip75@dgfiip.finances.gouv.fr

SPECIAL DSFP-APHP

<http://www.fo-dgfiip-sd.fr/753/>

le 08 Novembre 2017

CAP locale N°2 du 08 novembre 2017

Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP

Monsieur le Président,

La Direction Générale des Finances Publiques s'est engagée dans des réformes structurelles sans précédent. Les conditions de travail se sont dégradées, les salaires n'augmentent pas, les promotions demeurent quasi inexistantes, et de nouvelles suppressions d'emplois sont **annoncées**. De plus, les collègues doivent faire face à des fusions ou à des restructurations sans aucune visibilité sur leur avenir. Cette année encore, le personnel paie **l'arbitraire** budgétaire.

De la même façon, la baisse du nombre de promotions internes participe à la cure d'austérité infligée aux agents. Ainsi, à la DGFIP, le nombre de promotions a diminué de près de 50 % passant de 1024 en 2014 à 546 en 2017.

Cette année, à la DSFP-AP/HP, seulement 4 dossiers vont être étudiés pour la liste d'aptitude de C en B mais il n'est pas fait mention des nombreux collègues qui ont abandonné l'espoir de devenir contrôleur et qui ont retiré leur inscription de cette liste. La dissuasion s'immisce sans faire de bruit du fait du petit nombre d'élus. En effet, et on peut le comprendre, pourquoi faire une demande qui n'a aucune chance d'aboutir ? Les potentialités pour cette promotion sont au nombre d'un,

Pourtant, la liste d'aptitude devrait être pour les agents un véritable moyen d'accès à la catégorie supérieure.

De ce fait, les agents auraient besoin d'un signe fort de la part de leur administration. Trop nombreux sont ceux qui ne se sentent pas reconnus dans leur mission et leur investissement professionnel alors que dans le même temps, tout est mis en œuvre pour que les agents des finances publiques renoncent à ce mode de promotion statutaire.

Alors que les CAP locales pour établir les listes d'aptitude se réunissent, comme par provocation la Direction Générale décide de modifier profondément les règles de mutation. Par le biais de fiches, la Direction Générale voudrait :

- **imposer l'abandon des affectations les plus fines au niveau national (les RAN et les missions:structures disparaîtraient)**
- **l'augmentation du délai de séjour à 3 ans**

- la suppression du mouvement complémentaire C
- l'instauration du « statut » ALD (à la disposition du directeur) généralisé.
FO DGFIP Paris condamne ce projet et demande le rétablissement de tous nos droits.

F.O.-DGFIP a toujours défendu la liste d'aptitude et les agents dans leur ensemble restent attachés à ce mode de promotion.

F.O.-DGFIP réaffirme son attachement aux promotions internes.

F.O.-DGFIP dénonce la baisse du volume de promotion et cette politique qui illustre le mépris général de l'administration à l'égard de ses agents.

F.O.-DGFIP attend une réforme des formations théoriques des agents promus par liste d'aptitude et concours interne spécial. Nous souhaitons que de réelles discussions soient engagées à ce sujet et surtout qu'elles aboutissent.

Par ailleurs, beaucoup de collègues partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** demande pour tous l'accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

F.O.-DGFIP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine. La DGFIP, en supprimant le droit au retour pour les promus de catégorie B, a tout simplement transformé la liste d'aptitude en liste à la mobilité forcée. **Elle a, de fait établi une ségrégation entre les agents et notamment ceux chargés de famille.**

Et puis, avec la réforme du système d'évaluation, **F.O.-DGFIP** s'interroge sur les critères de sélection qui seront retenus quand les réductions/valorisations auront définitivement disparu et que seules les appréciations littérales resteront.

F.O.-DGFIP demande instamment le changement de dénomination de la rubrique « à revoir » qui est à juste titre considéré par les collègues comme dégradante.

F.O.-DGFIP dénonce le flou entretenu par la Direction sur les critères de sélection, critères sur lesquels nous sommes régulièrement interpellés par les agents.

F.O.-DGFIP condamne une politique exclusivement guidée par des économies budgétaires.

Dans ces conditions, la délégation FO DGFIP se dégage de toute responsabilité quant à la liste qui sortira de cette CAPL bien qu'elle emploiera toute son énergie à défendre les dossiers des collègues qui nous ont fait confiance, elle sait d'ores et déjà que la part laissée au dialogue social est ridiculement petite.

La délégation **F.O.-DGFIP** de la DSFP-APHP

Nicole ARULDASS, Nicole HAMON, Diane BARET, Reinette MANSEPHORT Brigitte MOURIEZ